

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 15 janvier 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 15 janvier 2018, À
18:30 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Martial Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Denys Leclerc	Hélène McHugh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière

ABSENT: Paulin Leclerc, directeur général

ORDRE DU JOUR

Il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1.- Avis de convocation et ordre du jour;
- 2.- Adoption du budget 2018;
- 3.- Adoption du programme triennal d'immobilisations;
- 4.- Document explicatif du budget 2018;
- 5.- Période de question sur le budget 2018;
- 6.- Adoption du règlement de taxation 2018;
- 7.- Levée de la séance.

001-01-2018

**AVIS DE CONVOCATION
ORDRE DU JOUR**

Après vérification du quorum et de l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, Monsieur le Maire Guillaume Vézina déclare la séance ouverte.

Sur la proposition de Madame Hélène McHugh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte l'ordre du jour et déclare l'avis de convocation conforme à la Loi sur les cités et villes.

Attendu que ce conseil ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation (LCV art. 325).

Attendu que l'avis de convocation a été remis par la greffière à chacun des élus lors de la séance de travail du 18 décembre 2017.

Adopté.

002-01-2018

ADOPTION DU BUDGET 2018 (N/D : 204-000)

Conformément aux articles 474 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2018 comme ci-après reproduites :

<u>Revenus</u>	Budget
Taxes	3 311 042
Paievements tenant lieu de taxes	8 200
Transferts	151 004
Services rendus	131 217
Impositions de droits	46 500
Amendes et pénalités	14 000
Intérêts	13 600
Autres revenus	<u>3 500</u>
Total :	<u>3 679 063 \$</u>

<u>Charges</u>	
Administration générale	700 319
Sécurité publique	501 254
Transport	1 367 343
Hygiène du milieu	965 771
Santé et bien-être	23 000
Aménagement, urbanisme, développement	191 545
Loisirs et culture	537 832
Frais de financement	<u>150 766</u>
Total :	<u>4 437 830 \$</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement (758 767) \$

Conciliation à des fins fiscales

Amortissement	1 090 348
Remboursement de la dette à long terme	(334 494)
Activités d'investissement	(73 500)
Surplus et fonds réservés	76 413

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales (0) \$

Que le remboursement au fonds de roulement prévu pour 2018 est de 54 258 \$ et est réparti comme suit :

- voirie	44 396 \$
- administration	9 862 \$

Que la Ville pour balancer le budget 2018 a affecté le montant suivant, à savoir :

- solde de règlement d'emprunt fermé	88 204 \$
--------------------------------------	-----------

Adopté.

003-01-2018

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (N/D : 204-000)

Attendu qu'un programme triennal d'immobilisations doit être adopté par le conseil de la Ville (L.C.V. 473);

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le programme triennal des dépenses d'immobilisations soit et est adopté comme suit :

Attendu que certaines immobilisations des années 2018, 2019 et 2020 sont conditionnelles à l'obtention de subventions gouvernementales.

	2018	2019	2020	Total
Admin. – Conseil sans papier			20 000	20 000
Mise à niveau parc informatique	50 000			50 000
Incendie – Camion unité d'urgence usagé			40 000	40 000
Incendie – Construction nouvelle caserne			1 500 000	1 500 000
Incendie – VTT neuf avec chenille		16 000		16 000
Incendie – Remorque fermée sauvetage HR		11 000		11 000
Incendie – Camion 4x4 cabine, éclairage urg.	50 000			50 000
Incendie – Caméra thermique		9 000		9 000
Incendie – Laveuse industrielle pour bunker	8 000			8 000
Incendie – Centre d'entraînement		15 000		15 000
Incendie – Radios portatifs	5 000	5 000	5 000	15 000
Incendie – Achats 3 bunkers / année	6 000	6 000	6 000	18 000
Incendie – 2 APRIA remplacement		13 000	13 000	26 000
Incendie – 6 Bout. fibres pour nouveaux APRI		7 800	7 800	15 600
Dév. St-Basile phase 2.2 (rues Savard Jobin)	625 000			625 000
Rue Ste-Angélique – Réfection 280 ml (entre les #civiques 446 et 460)	100 000	860 000		960 000
Rue Ste-Angélique – Réfection 167 ml (entre Centenaire et Hardy – Voir avec MTQ)		501 000		501 000
Rg Ste-Angélique Seg 5d (PIIRL)		50 000		50 000
Rg Ste-Angélique, Ponceau ruisseau Aulnage		400 000		400 000
Chemin Station Est Seg 4.3a (PIIRL) (reconstruction ponceaux et décohesionnement)	100 000	960 000		1 060 000
Boul. du Centenaire 200 ml et stationnement (entre St-Georges et Rivard – TECQ)	630 000			630 000
Avenue du Parc 140 ml et stationnement (entre Rivard et stationnement – TECQ)	450 000			450 000
Réfection divers ponceaux	150 000	150 000	150 000	450 000
Voirie – Entretien diverses rues		100 000	100 000	200 000
Voirie/Aq – Ponceau près 118 rg Ste-Anne		128 500		128 500
Rg Ste-Anne Seg 6.2a (PIIRL) (planage/resurfaçage avec intervention profondeur 30%)		978 434		978 434
Ch. de la Station 455 ml (AIRRL)	93 500			93 500
Rue Ste-Anne Pluvial (TECQ)	193 000			193 000
Émissaire pluvial (Jacques Piché)		95 600		95 600
Émissaire pluvial (rue Racine)		96 800		96 800
Pavage rue Godin			30 000	30 000
Camion GMC 2006 à remplacer	25 000			25 000
Camion 10 roues 1990 à remplacer	100 000			100 000
Abris de machinerie (toile)		20 000		20 000
Aq/Ég – remplacement Ste-Anne 135 ml		266 000		266 000
Aq – Conduite d'aménée St-Joseph 450 ml	78 300			78 300
Aq – SP1 – Achat pompe 7.5hp	10 000			10 000

Aq – Communication SP1 SP2 et alarme	15 000			15 000
Ég – Vidange bassin #1		55 000	30 000	85 000
Agrandissement du Centre Communautaire			400 000	400 000
Jeux d'Eau – Gazébo	5 000			5 000
Toiture édifice Caron	20 000			20 000
Luminaire Centre communautaire	6 000			6 000
Réfection terrain de tennis			100 000	100 000
Parc Centre Nature – module de jeux		75 000		75 000
TOTAL	2 719 800	4 819 134	2 401 800	9 940 734

Adopté.

004-01-2018

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2018 (N/D : 204-000)

Attendu qu'en vertu de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif du budget 2018 doit paraître dans un journal;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la publication d'un document explicatif sur le budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020 dans le journal municipal mensuel diffusé sur le territoire de la Ville.

Attendu que, pour faciliter la compréhension, les taux de taxes seront en cents entières.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question a été tenue.

005-01-2018

RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2017

Pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2018.

Considérant que le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté son budget 2018;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 novembre 2017;

Considérant qu'un projet du règlement a été adopté lors de la séance du 11 décembre 2017;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 11-2017 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 11-2017 ".

Adopté.

006-01-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette séance extraordinaire sur le budget 2018 de la Ville de Saint-Basile soit et est levée.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Joanne Villeneuve, greffière

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 15 janvier 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 15 janvier 2018, À 19H00, AU 20,
RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers:

Martial Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Denys Leclerc	Hélène McHugh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina,

ÉGALEMENT PRÉSENT:

Joanne Villeneuve, greffière

ABSENT : Paulin Leclerc, directeur général

007-01-2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Madame Hélène McHugh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

008-01-2018

PROCÈS-VERBAL DE DÉCEMBRE 2017

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance susmentionnée dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires au procès-verbal.

COMMENTAIRE

ADOPTION

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 décembre 2017 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 3158 à 3176 comportant les résolutions #294-12-2017 à #320-12-2017 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier ledit procès-verbal.

Adopté.

009-01-2018

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 516807 à 516888 inclusivement, totalisant un montant de 58 884,77 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 9001 à 9069 inclusivement, totalisant un montant de 211 788,06 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 3377 à 3395 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 57 817,49 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 009-01-2018 au montant de 328 490,32 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

010-01-2018

Province de Québec

MRC de Portneuf

Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

Règlement concernant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Je, soussigné, Monsieur Claude Lefebvre, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement concernant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Et j'ai signé : _____
Claude Lefebvre, conseiller

011-01-2018
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 01A-2018

Règlement concernant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Considérant que la Ville de Saint-Basile est régie par les dispositions de la Loi sur les Cités et Villes;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que les formalités prévues en matière municipale ont été respectées, notamment celles prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie;

Sur la proposition de Madame Hélène McHugh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 01A-2018 soit et est adopté.

Qu'un avis public sera affiché, résumant le projet et faisant mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement final.

Adopté.

012-01-2018
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 02A-2018

Règlement décrétant une dépense de 239 400 \$ et un emprunt de 239 400 \$ pour des travaux de réfection d'un égout pluvial de la rue Sainte-Anne et sur une partie du boulevard du Centenaire sur une distance de ± 230 mètres linéaires.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 11 décembre 2018;

Considérant qu'une copie du projet règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 02A-2018 soit et est adopté.

Que le règlement d'emprunt final sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

013-01-2018
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

Règlement d'emprunt concernant la réfection de divers ponceaux.

Je, soussignée, Madame Lise Julien, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt concernant la réfection de divers ponceaux.

Et j'ai signé : _____
Lise Julien, conseillère

014-01-2018
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

Règlement d'emprunt concernant la réfection d'une partie du Chemin de la Station dans le cadre du programme AIRRL.

Je, soussigné, Monsieur Denys Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt concernant la réfection d'une partie du Chemin de la Station dans le cadre du programme AIRRL.

Et j'ai signé : _____
Denys Leclerc, conseiller

015-01-2018
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

Règlement d'emprunt concernant l'achat d'un camion 10 roues.

Je, soussigné, Monsieur Gino Gagnon, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt concernant l'achat d'un camion 10 roues.

Et j'ai signé : _____
Gino Gagnon, conseiller

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

Une citoyenne de Saint-Basile mentionne des problèmes avec son fournisseur de réseau internet (Telus), au même titre que plusieurs autres citoyens qui en ont fait mention lors de la période de questions de décembre 2017. Monsieur le maire fait un état de l'avancement du dossier et résume la discussion qui a eu lieu avec Telus. D'autres options sont actuellement analysées afin d'améliorer la situation et sont actuellement au stade d'étude de faisabilité.

Cette même citoyenne mentionne un problème d'écoulement d'eau de pluie dans la rue Hardy près des numéros civiques 280 / 282. Elle suggère aux membres du conseil de faire une vérification de l'écoulement en période estivale afin de voir s'il y a un problème réel. Les membres du conseil prennent note de faire un suivi.

Des citoyens du rang Sainte-Madeleine demandent si le conseil peut apporter une modification règlementaire dans leur zone concernant les installations d'élevage. Ils demandent à abolir la distance exigée entre la limite du terrain et la clôture de l'installation d'élevage. Les citoyens présents sont tous en accord avec cette demande étant donné qu'ils sont voisins et/ou bornés par une terre agricole. Les membres du conseil notent cette demande et mentionnent que le tout sera discuté avec Madame Laurie Mimeault l'urbaniste de la Ville. Ils donneront suite en temps et lieux.

016-01-2018

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
ÉCOLE LOUIS-JOBIN (N/D : 102-102)**

Considérant que le Comité de l'album des finissants de l'École secondaire Louis-Jobin soumet une demande d'aide financière pour aider à la réalisation de leur album de finissants du secondaire V;

Considérant que certains des élèves de l'École Louis-Jobin proviennent de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser une aide financière de 50 \$ pour aider le Comité de l'album des finissants de l'École Louis-Jobin.

Adopté.

017-01-2018

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
ÉCOLE LOUIS-JOBIN (N/D : 102-102)**

Considérant que l'École secondaire Louis-Jobin soumet une demande d'aide financière pour soutenir les besoins primaires de certains élèves issus de famille en difficulté financière;

Considérant que certains des élèves de l'École Louis-Jobin proviennent de Saint-Basile;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser une aide financière de 200 \$ pour aider l'École Louis-Jobin dans le soutien apporté aux enfants.

Adopté.

018-01-2018

PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018 (N/D : 103-100)

Attendu que le directeur général et le directeur des travaux publics ont priorisé certains travaux à réaliser;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la planification des travaux suivants à réaliser en 2018 :

Voirie

- scellement de fissures	33 850 \$
- lignage et marquage de rues	16 000 \$
- glissière de sécurité	5 000 \$
- asphaltage par compagnie	3 560 \$
- réparation de ponceaux	1 500 \$
- nettoyage des puisards	3 280 \$
- débroussaillage des abords de rues	3 000 \$
- débroussaillage avec tracteur loué	0 \$
- balayage de rues	13 000 \$
- creusage de fossés	12 000 \$
- location machinerie	2 720 \$
- achat de gravier	16 000 \$
- trottoirs et bordures	3 000 \$
- asphalte froide et pose manuelle	7 000 \$
- abat poussière	7 700 \$
- achat outils	3 000 \$

Total voirie : 130 610 \$

Que le directeur général est autorisé à faire exécuter ces dits travaux.

Que certains travaux de scellement de fissure sont conditionnels à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme PIIRL.

Attendu que ces dépenses sont autorisées dans le respect du règlement 12-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Adopté.

019-01-2018

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2018 (N/D : 114-508)

Attendu que la contribution prévue au budget 2018 de la Ville est de 39 265 \$;

Attendu que le Centre nature a déjà reçu un montant de 10 000 \$ en novembre 2017 (rés. 272-11-2017);

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement au montant de 10 000 \$.

Adopté.

020-01-2018

VENTE DE TERRAINS EN 2017 (N/D : 704-131)

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, accepte le dépôt du tableau cumulatif de la vente des terrains de la municipalité en 2017 déclarant un montant de ventes de 122 488 \$, tel que préparé par Madame Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière, en date du 12 janvier 2018.

Adopté.

021-01-2018

BUDGET 2018 – DONS ET SUBVENTIONS
ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (N/D : 207-130)

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise Paulin Leclerc, directeur général, en rapport avec le budget 2018 dons et subventions, à effectuer le paiement suite à la demande de l'organisme, comme suit :

Association des gens d'affaires	
- carte de membres	75 \$
- nouveaux arrivants	700 \$
- aide au secrétariat	500 \$
Association chasse et pêche	
- pêche en ville	200 \$
Chevaliers de Colomb Saint-Basile	
- petits voiliers (billet)	50 \$
- dépouillement arbre de Noël	1 000 \$
Club Âge d'or	
-souper des fêtes	400 \$
Commission scolaire (voyage de fin d'année)	100 \$
Défi Pierre Lavoie	1 500 \$
Divers	2 000 \$
TOTAL :	<u>6 485 \$</u>

Adopté.

022-01-2018

CONSULTATION JURIDIQUE
SERVICE DE CONSULTATION FORFAITAIRE (N/D : 105-142)

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de Service de consultation forfaitaire proposée par l'Étude légale de Morency, société d'avocats, par Monsieur Philippe Asselin soit un service de consultation forfaitaire valable pour un (1) an, au montant de 1 000 \$, excluant taxes et déboursés et effectif à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

Adopté.

023-01-2018

**AUTORISATION POUR MANDATER UN SIGNATAIRE
AUPRÈS DE LA SAAQ (N/D : 402-100)**

Attendu que le conseil juge pratique de nommer un signataire permanent auprès de la Société d'assurance automobile du Québec;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile nomme Yves Savard, directeur des travaux publics et/ou Cédric Plamondon, directeur des incendies et/ou Paulin Leclerc, directeur général comme signataires auprès de la SAAQ relativement à toutes transactions concernant les véhicules appartenant à la Ville de Saint-Basile.

Attendu que le mandat doit être renouvelé à chaque début d'année.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

**RAPPORT DE LA GREFFIÈRE – ATTESTATION DE
FORMATION DES ÉLUS (N/D : 111-170)**

La greffière fait rapport, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LÉDMM, c. E-15.1.0.1), que les trois (3) nouveaux membres du conseil municipal ont suivi, en décembre 2017 et janvier 2018, les formations suivantes :

- Responsabilités des élus
- Comportement éthique

024-01-2018

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h15 et ajournée au lundi 29 janvier à 18h30.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Joanne Villeneuve, greffière